

Lutte contre la chenille processionnaire du pin

La municipalité vous prie de contrôler vos pins à la recherche de nids de chenilles processionnaires du pin.

Les branches où se trouvent les nids doivent être coupées et éliminées dans les sacs à ordures ménagères. **Les nids doivent être éliminés d'ici le 30 janvier 2018.**



Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaison, asthme, etc.).

Veillez à vous protéger en mettant des gants, un masque et des lunettes de protection, ainsi qu'un foulard autour du cou.



Lutte contre la pyrale du buis

La Pyrale du buis (*Diaphania perspectalis*) est un papillon de nuit, dont les chenilles se nourrissent exclusivement de buis. Comme l'année passée, une lutte coordonnée contre ce papillon est organisée entre les communes de La Sarraz, Pompaples et Ferreyres en 2018. Cette lutte permet de protéger les buis ornementaux, mais aussi d'éviter une trop forte pression infectieuse sur la chânaie-buxaie de nos forêts.

Le traitement sera effectué d'office et gratuitement courant juillet chez les propriétaires ayant donné leur accord l'année passée.

Les propriétaires souhaitant renoncer au traitement ou ceux souhaitant autoriser dès cette année le traitement de leurs buis par la commune, sont priés d'en informer l'administration communale **d'ici au 31 janvier 2018**.

Il est important de procéder au contrôle régulier des buis de début avril à fin septembre.

Mme Maria Welham Ruiters, municipale, peut vous conseiller à ce sujet au n° 021 866 11 68.

